



HAL
open science

Autour des usages d'un nom indistinct: "peuple" sous la Révolution française

Raymonde Monnier

► **To cite this version:**

Raymonde Monnier. Autour des usages d'un nom indistinct: "peuple" sous la Révolution française .
Dix-Huitième Siècle, 2002, Christianisme et Lumières, 34, pp.389-418. halshs-01305332

HAL Id: halshs-01305332

<https://shs.hal.science/halshs-01305332v1>

Submitted on 21 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AUTOUR DES USAGES D'UN NOM INDISTINCT : « PEUPLE » SOUS LA REVOLUTION FRANÇAISE

A l'égard des associés ils prennent collectivement le nom de *peuple*, et s'appellent en particulier *Citoyens* comme participants à l'autorité souveraine, et *Sujets* comme soumis aux lois de l'Etat (Rousseau, *Du Contract Social*).

Maître-mot du discours révolutionnaire dans son acception politique, « peuple », comme « nation », est un de ces noms de l'histoire dont le principe rassembleur tient tout entier au signifiant qui les nomme comme multiplicité, ou même comme unicité : classe symbolique soumise à la circularité logique du temps du consentement réciproque¹. Que l'incertitude revienne et avec elle la défiance, et l'on tentera de doter le signifiant de propriétés représentables, qui coupent les individus les uns des autres, épelant le lexique inversé de la solidarité. Quoi qu'il advienne de la difficulté à renouer la chaîne imaginaire, le mot force du discours politique peut être en dernier ressort sauvé : ne peut-on, en arguant de l'abus des mots, dire et redire qu'il y a toujours une synthèse possible et légitime ? Il suffit de parcourir dans le livre de Ferdinand Brunot l'inventaire des termes surgis sous la Révolution pour désigner les partis et les classes pour comprendre la difficulté qu'ont pu avoir les acteurs à maintenir dans les mots l'intégrité de la source et du principe de tout pouvoir, la souveraineté du peuple « une et indivisible »².

Le « faux emploi » du mot *peuple* est dénoncé à plusieurs reprises sous la Révolution, et même à l'Assemblée où certains voudraient voir son usage plus strictement réglé, l'imprécision du sens entraînant la confusion politique. Tous les acteurs révolutionnaires ont une conscience aiguë, non seulement de la puissance des idées qui s'imposent dans l'événement, mais aussi du pouvoir des mots. La langue est considérée comme un instrument de progrès et les concepts majeurs deviennent le lieu d'articulation des changements d'une histoire en devenir³. Au début de la Révolution l'espérance d'une régénération de la langue s'inscrit dans la volonté de corriger et de détruire les abus et les préjugés liés à « l'ancien ordre de choses », à l'absolutisme, à la féodalité et aux privilèges. Le mot d'ordre s'applique naturellement aussi aux mots, car « souvent il importe de s'attaquer d'abord aux expressions abusives, pour avoir plus facilement raison des abus eux-mêmes »⁴. Les adversaires de la Révolution ne s'y trompent pas, tel Morellet qui constate que « ceux qui s'efforcent d'abolir ainsi d'anciennes locutions, en veulent en même temps à la chose ancienne »⁵.

La lutte contre l'ancien régime et « son cortège de notions fausses », donnait une force nouvelle au débat du 18^e siècle sur le rôle de la langue dans la propagation des idées et le progrès des connaissances, et sur les dangers de *l'abus des mots*, notamment dans le

¹ Jean-Claude Milner, *Les Noms indistincts* (Paris, Seuil, 1983).

² Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française* (Paris, Armand Colin, 1967), t. IX, 2 vol.

³ Voir Reinhart Koselleck, *Le Futur passé* (Paris, éd. de l'EHESS, 1990) ; *L'Expérience de l'histoire*, Paris, Gallimard Le Seuil, 1997.

⁴ *Œuvres de Sieyès* (Paris, EDHIS, 1989), t. 1, 2, p. 48, Vue sur les moyens d'exécution... 1789.

⁵ André Morellet, *Mélanges de littérature et de philosophie* (Paris, 1818), t. III, p. 86, cité par Ulrich Ricken, « Réflexions du 18^e siècle sur l' 'abus des mots' », *Mots* (1982), n° 4, p. 29-45 (p. 41).

vocabulaire socio-politique, où les acceptions incertaines sont l'instrument du maintien des préjugés sociaux et de la domination politique. La libération de la parole et de la presse, palladium de toutes les libertés, donnait une importance accrue au rôle de l'opinion publique, qualifiée de « quatrième pouvoir ». En même temps les violentes querelles de mots, les affrontements passionnés autour d'expressions nouvelles ou de concepts comme peuple, souveraineté, démocratie..., montrent que ceux-ci sont perçus comme la clé de la transformation de la société ou de la permanence des choses⁶.

Les luttes révolutionnaires réveillent de façon passionnelle la vision contradictoire de la fonction des dictionnaires, notamment de celui de l'*Académie*, incapable selon Diderot de débarrasser la langue des « fausses acceptions » liées aux préjugés, mais considéré au contraire par les conservateurs comme indispensable pour maintenir contre la révolte des esprits l'autorité des mots. Le « perfectionnement de l'idiome » était l'ambition patriotique de la Société des Amateurs de la Langue française, fondée en 1791 par le grammairien Urbain Domergue : il souligne dans son discours inaugural la nécessité d'un tel projet, persuadé que « des diverses erreurs qui font le malheur de l'homme, la plus funeste peut-être est l'abus des mots, qui nous trompe sur les choses [...] que sans une langue bien faite il n'est point d'idées saines, et que sans idées saines il n'est point de bonheur ». Le moment était venu d'échapper au piège de l'abus des mots en reprenant le projet des Lumières, celui d'un « dictionnaire vraiment philosophique ». Cet ouvrage, pensait déjà Helvetius en espérant qu'il viendrait d'Angleterre, ne pouvait s'exécuter que chez un *peuple libre*⁷. Avec la liberté, dit Domergue, « toutes les erreurs vont s'évanouir, comme les ombres disparaissent devant l'astre qui nous éclaire. »⁸ C'est le langage du prodige, assez répandu à l'époque, qui sert la croyance en l'irrésistible pouvoir de la liberté ; il est mis en vers par Marie-Joseph Chénier pour la fête de la Fédération :

Ils n'existeront plus ces abus innombrables ;
La sainte LIBERTE les a tous effacés ;
[...]
Nous verrons la sagesse à l'éloquence unie,
Les mœurs, le courage et les arts⁹.

La critique rousseauiste de la dégradation du langage, effet de la corruption de la société acquérait une actualité plus forte : la Révolution réveillait l'espérance de quitter le monde des apparences et rétablir un langage de la vérité, dans une société régénérée où l'on pourrait enfin « être soi-même et toujours un », en d'autres mots « agir comme on parle »¹⁰. La langue dont le despotisme avait fait un instrument de domination et de mensonge pour opprimer le peuple allait reprendre sa fonction naturelle d'outil de communication entre les hommes et de progrès, notamment dans les rapports entre le pouvoir et les citoyens. Le caractère radical des principes constituants ouvrait l'espérance de réinstaurer l'idiome sur des bases dignes des lumières du siècle, et d'œuvrer à la régénération de la langue. En fait la thématique de l'abus des mots, dans le climat explosif de libération de la parole, devait s'avérer être une réponse

⁶ Roger Barny, « Les mots et les choses chez les hommes de la Révolution française », *La Pensée* (1978), n° 202, p. 96-115.

⁷ Helvetius, *De l'homme* (1773), p. 200. Une véritable libération de la langue ne pouvait venir que d'un peuple libre (*De l'Esprit*, 1758, discours I, chap. IV).

⁸ *Journal de la Langue française*, 5 novembre 1791 (Slatkine Reprints, Genève, 1978, t. II, p. 389).

⁹ Hymne de M.-J. Chénier pour la fête de la Fédération. *Journal de la Société de 1789*, n° 6, p. 43 (reprint EDHIS, 1982).

¹⁰ Dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, Rousseau avait joint le processus de dégénérescence du caractère naturel de la langue au processus historique d'évolution de la société, de plus en plus éloigné de l'égalité naturelle.

adéquate à l'expression des émotions révolutionnaires, les différents partis s'accusant mutuellement de falsifier la langue pour tromper le peuple et parvenir à leurs fins. Même si on ne se demandait plus, comme certains correspondants de l'Académie de Berlin en 1780, si le peuple était susceptible d'être éclairé sans restriction (U. Ricken, *art.cit.*, p. 36), le thème du peuple égaré par des agitateurs ou des adversaires du régime court tout au long de la Révolution, y compris chez les Jacobins, pour rendre compte des désordres révolutionnaires.

Le débat autour des usages du mot *peuple* est d'autant plus confus que le mot appartient à la fois au système des concepts politiques fondamentaux et au lexique courant, où il revêt plusieurs sens. La notion se situe à différents niveaux qui s'entrecroisent, des grands débats d'idées sur l'état de nature et l'état civil, au débat constitutionnel et à la lutte politique au quotidien, où elle est travaillée tant par les idées nouvelles que par les schémas permanents de pensée. D'autre part, les nouveaux principes ont acquis une telle autorité que même ceux qui les combattent, prenant acte des transformations à l'œuvre dans la langue et dans les idées, argumentent de l'intérieur des concepts abstraits dominants liés au champ sémantique de *peuple*, que ce soit la volonté générale, la souveraineté, la démocratie, pour les interpréter ou les combattre.

Sur le lexique des concepts politiques fondamentaux, je n'insisterai pas car c'est ce qui est le mieux connu. La théorie rousseauiste de la souveraineté est au centre d'un débat doctrinal qui court tout au long de la Révolution, disons pour faire court de Sieyès à Constant, parallèlement à celui qui touche la représentation, rejetée par le philosophe. Les références au vocabulaire du *Contrat Social* sont nombreuses, mais les luttes révolutionnaires dessinent des configurations instables et des valeurs d'emploi liées aux circonstances ou aux enjeux de pouvoir. Rousseau avait donné des définitions rigoureuses des catégories politiques, mais son œuvre finit par devenir un code de maximes à l'appui d'une opinion ou d'un argument. Dès le début les notions politiques sont employées de manière suspecte ou détournée. La théorie de la souveraineté est utilisée lors du débat sur le veto royal, pour le présenter comme une institution de contrôle démocratique de l'Assemblée. Par la suite, les formules et le lexique du *Contrat Social* sont repris dans un réseau conceptuel qui sert à l'articulation du corps politique unitaire, la République « une et indivisible ». C'est ainsi que l'individualisme rigoureux qui s'applique à la théorie de la volonté générale chez Rousseau, pour rejeter toute « brigues » ou « société partielle » dans l'Etat, croise dans le débat les principes de la centralité de la loi, ou la théorie du gouvernement révolutionnaire, et donne lieu à la construction de réseaux lexicaux où s'opposent volonté générale/ volonté particulière, intérêt général/ intérêt intermédiaire, individu/ association politique, qui chargent de connotations négatives toute association « partielle » ou institution « intermédiaire »¹¹.

Au début de l'an III, quand le gouvernement entend réduire l'activité des sociétés politiques, le représentant Charles Lambert invite la Convention à prévenir les suites de la confusion qui s'attache à l'emploi abusif du mot peuple, touchant le principe de la souveraineté, en proposant cette « acception précise » :

1°. que le véritable sens, la seule acception du mot *peuple*, est la collection générale de tous les individus qui forment un corps social et qui vivent sous les mêmes lois.

2°. Que le mot *peuple*, dont on est presque forcé de se servir en bien des circonstances pour exprimer la totalité des citoyens qui composent telle commune, telle assemblée etc., n'est dans le fait qu'une *section du peuple* en quelque nombre que soient ces citoyens, et qu'il ne peut être entendu que comme une expression vulgaire et habituelle; comme lorsqu'on dit

¹¹ « Mais quand il se fait des brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l'Etat... » (Rousseau, *Du contrat social*, livre II, chap. 3).

que le soleil *se lève, se couche*, quoiqu'il soit très vrai qu'il n'y a jamais ni soleil levant, ni soleil couchant.

3°. enfin que c'est au peuple seul pris collectivement qu'appartient la vraie souveraineté ; d'où il résulte que le souverain est essentiellement un et indivisible, qu'il n'est qu'un être purement métaphysique, c'est-à-dire l'expression de la volonté générale et que s'il en étoit autrement nous aurions quarante mille souverains en France, autant que de communes¹².

On a là un bel exemple d'argumentation sémantique insidieuse qui joue sur l'écart entre acception abstraite, représentation concrète (assemblée) et langage courant pour évacuer la notion d'autonomie et définir la « vraie souveraineté » en dissociant les notions de peuple et de citoyen. C'est le moment il est vrai où, en même temps qu'elle organise la grande fête pour la translation des cendres de Rousseau, la Convention s'engage dans une politique de revanche légale contre les Jacobins et les sociétés populaires, accusés d'égarer l'opinion et de « fédéraliser » la République¹³.

Peuple sert à la production d'arguments partisans ou contradictoires. Mais l'abus n'est-il pas de vouloir ou de prétendre pouvoir donner le « véritable sens » d'un grand mot clé comme peuple, qui a une dimension à la fois symbolique et axiologique, et dont la propriété énonciative est plus de l'ordre de la conviction que de la raison ? Mot de tous les gouvernements et de tous les partis pour rassembler, il génère sous la Révolution son reflet inversé, la *faction*, d'où son aptitude à susciter la critique sur l'abus des mots. L'identité du peuple ne prend corps que dans les situations extrêmes, dans le moment de la Révolution ou celui de la guerre : moment d'un temps suspendu, entre champ d'expérience (violente) et horizon d'attente d'un peuple nouveau, d'un peuple libre.

Au-delà du thème de l'abus des mots et des déclarations de principe sur la « vraie » signification ou le « faux » emploi du mot *peuple*, l'analyse du discours révolutionnaire permet de retrouver une *vérité de l'usage* qui, s'agissant d'un maître-mot du discours politique, peut nous aider à comprendre ce qui demeure des emplois au 18^e siècle et ce qui avec la Révolution a véritablement changé avec la promotion du peuple dans l'espace public. Je ferai d'abord quelques remarques générales sur l'emploi du terme à partir des éléments statistiques qu'on peut réunir sur la période avant d'examiner, au plus près des usages dans différents discours, l'apparition d'expressions nouvelles ou de néologismes de combat appartenant au champ sémantique du mot.

Pour l'évaluation statistique, j'ai travaillé sur les bases textuelles de l'Inalf et du laboratoire de Saint-Cloud, dont on peut toujours questionner la représentativité. Il s'agit dans tous les cas de corpus résultant d'un choix de textes divers (Frantext), ou de discours politiques provenant d'un découpage chronologique (*Le Père Duchesne*, les *Archives Parlementaires*) ou thématique (les discours de Mirabeau, de Robespierre). Sans avoir rien d'exhaustif, les résultats qu'on peut croiser fournissent des indices ou des éléments d'analyse.

L'indicateur quantitatif que fournit la base Frantext montre une montée en puissance du mot *peuple* pendant la période révolutionnaire. Entre 1770 et 1804, c'est la période 1790-1794 qui connaît la plus forte valeur quant à la fréquence relative du terme : plus de 1 000 alors qu'elle oscille autour de 3, 4 ou 500 pour les autres. C'est aussi dans cette tranche chronologique que la fréquence absolue est la plus forte, 1 742 occurrences du terme, alors qu'on ne compte que 1 million 600 mille mots dans la base pour la période.

¹² *Archives Parlementaires*, t. 98, p. 408, lettre lue à la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794).

¹³ Après l'adresse au Peuple français du 18 vendémiaire (9 octobre), le décret du 25 interdit aux sociétés politiques l'affiliation et la correspondance en nom collectif (*Ibid.*, t. 99, p. 30-32). Voir Raymonde Monnier, *L'Espace public démocratique, Essai sur l'opinion à Paris de la Révolution au Directoire* (Paris, Kimé, 1994), p. 196-202.

Le tableau de fréquence par auteur pour la décennie révolutionnaire, qui totalise plus de trois millions d'occurrences, met en évidence le poids relatif des textes politiques pour l'usage du mot. Il est employé dans presque tous les textes et par 27 des 32 auteurs représentés, ce qui fait disparaître du corpus deux romans de Retif de la Bretonne et Madame Cottin, une pièce de théâtre de Pixérécourt, et deux traités techniques de Lagrange et Lavoisier. Mais le mot est présent dans tous les genres littéraires, que ce soit la poésie (Chénier, Florian), le théâtre (Laya, La Martelière) ou le roman (Madame de Genlis), avec une forte prédominance dans les discours politiques, les essais et la presse. Au dessus de 100 occurrences en valeur absolue ou de 1 000 en valeur relative, on trouve les *Discours* de Robespierre (1789-1793), des *Œuvres* de Saint-Just (1791-1792), *Les Pamphlets* de Marat (1792), *Le Vieux Cordelier* de Desmoulins (1793-1794), *Les Ruines* de Volney (1791), *l'Esquisse...* de Condorcet (1794), les *Œuvres* de Sieyès (1789-1799), *l'Essai sur les Révolutions* de Chateaubriand (1797). Le tableau par « référence » signale encore des fréquences élevées dans le *Journal de la Société de 1789* (1790), un recueil de chansons de 1793 et les textes *Les Femmes dans la Révolution française* (1793)¹⁴. La plupart de ces œuvres ont été publiées de 1789 à 1794.

Ceci permet de nuancer les premières remarques. *Peuple* monte en fréquence parce qu'il est devenu un mot clé du vocabulaire politique et est par là au centre des débats doctrinaux et des luttes révolutionnaires : il tient la vedette du discours politique, de même que loi(s), liberté, nation, constitution, patrie, république ou citoyen¹⁵. L'examen du troisième tableau, sur le vocabulaire de différents corpus politiques de 1789 à 1794, les *Discours* de Mirabeau et de Robespierre, les *Archives Parlementaires* et *Le Père Duchesne*, montre que même si *peuple* est un des mots force de la période (3^e rang chez Robespierre, 4^e dans les *Archives Parlementaires*, 9^e chez Mirabeau et Hébert), les deux figures les plus stables du discours politique sont le *je* du locuteur en situation de représentant ou de porte-parole, et le *nous* constitutif de la communauté politique (1^{er} rang dans 3 corpus, 2^e chez Mirabeau)¹⁶. C'est en tant que laboratoire d'arguments, que le discours de la période produit des réseaux lexicaux autour du mot *peuple*, des couples complémentaires ou opposés. L'étude du champ sémantique peut aussi servir d'indicateur de l'évolution du concept.

Une interrogation sur l'emploi de *nation* et *peuple* pendant la décennie révolutionnaire signale un rapport inversé des fréquences relatives des deux mots jusqu'en 1793 : *nation* est deux fois plus fréquent de 1788 à 1790 que dans les trois années suivantes (1791-1793), où *peuple* monte en fréquence dans la même proportion. L'inversion se confirme à l'examen des tableaux de fréquence relative par œuvre (tableau 2) qui signalent aussi celles où l'emploi des deux termes est le plus déséquilibré : *peuple* est relativement plus fréquent dans les œuvres de Robespierre et Saint-Just, rapport qui s'inverse chez Sieyès dans le *Tiers-Etat* (36 occurrences de *peuple* et 131 de *nation*) et chez Volney (*Les Ruines*). D'une manière générale, *nation* est beaucoup moins employé et n'est présent que chez 23 des 32 auteurs.

¹⁴ Ces derniers textes apparaissent dans la rubrique « indéterminés » sur le diagramme de fréquence par auteurs. Une « référence » équivaut à un « texte » de Frantext : c'est l'unité de stockage de la base (une œuvre ou partie d'une œuvre).

¹⁵ Sur la fréquence de ces mots, voir Raymonde Monnier, « Démocratie et Révolution française », *Mots* (1999), n° 59, p. 47-68 (p. 55).

¹⁶ Si on additionne les fréquences de *je* et *j'*, le pronom vient toujours en 1^{re} (872 occ. chez Mirabeau) et 2^e position (841 chez Robespierre et 1 403 dans les AP), sauf chez *Le Père Duchesne* (1804 occ.) où il reste distancé par le juron qui ponctue ses énoncés. Sur le *nous* en politique, voir *Mots*, n° 10, 1985, notamment Annie Geffroy, « Le *nous* de Robespierre ou le territoire impossible », p. 63-90.

Fréquences relatives des mots *nation* et *peuple*
Frantext 1788-1799

Fréquence absolue totale du mot *nation* : 1386 Fréquence absolue totale du mot *peuple* : 2474

	f abs	f rel.		f abs	f rel.
1788-1790 :	651	1154	1791-1793 :	1193	1538
1791-1793 :	447	576	1788-1790 :	446	791
1797-1799 :	194	213	1797-1799 :	444	489
1794-1796 :	94	82	1794-1796 :	391	342

Sous la Révolution, le mot *peuple* s'emploie toujours pour exprimer la totalité ou seulement une partie, suivant qu'il est affecté d'une valeur sociale ou politique, qu'on lui attribue une dimension universelle ou particulière. Nul orateur n'y échappe ; Mirabeau, qui s'attache pourtant à relever un mot couvert « de la rouille du préjugé », l'emploie dans ses différentes acceptions, ainsi en juillet 1789 quand il évoque les « angoisses du peuple, qui n'obtient rien qu'au prix des travaux pénibles et des sueurs douloureuses »¹⁷.

Il est généralement admis – c'était aussi le sentiment des contemporains – que dans son sens politique, *peuple* est en 1789 l'équivalent de *nation*. C'est le cas dans les énoncés de principe, ainsi chez Sieyès : « Tous les pouvoirs publics sans distinction sont une émanation de la volonté générale, tous viennent du peuple, c'est-à-dire de la nation. / Le Peuple ou la Nation ne peut avoir qu'une seule voix, celle de la législature nationale »¹⁸.

Il est vrai que dans ces emplois, les effets de sens ne peuvent être distingués. Dans les discours de Mirabeau à la Constituante, l'usage des deux termes est équilibré et présente une certaine similitude. *Nation* et *peuple* viennent respectivement au 7^e et au 9^e rang, avec 230 occurrences pour *nation*, 214 pour *peuple*. Les deux mots viennent en fin de segment dans un peu moins de 38% des cas. La fréquence de l'emploi « nationaliste » est la même (7%) : 17 occurrences de *nation* française, 16 de *peuple* français (10 occ.) ou *peuple* de France (6 occ.).

Cependant l'analyse linguistique fait apparaître une différence sensible de la valeur des deux termes. D'abord du fait que nul orateur de la Révolution n'emploie *peuple* dans la seule acception politique, le mot reste affecté d'une valeur restrictive ou subordonnée ; *nation* a donc plus d'aptitude à exprimer l'idée d'unité et de centralité du pouvoir. C'est le cas chez Mirabeau, qu'il s'agisse de désigner le pouvoir législatif ou exécutif (*le chef de la nation*), ou de s'opposer à une particularité provinciale, ainsi contre le parlement de Rennes « qui veut arrêter dans sa course le développement de la liberté, et faire reculer les destinées d'une grande nation ! » (p. 721).

Dans les emplois politiques, l'alternance des deux termes montre que *peuple* est employé dans des contextes plus abstraits ou liés aux sentiments¹⁹. Le mot entre le plus souvent dans les expressions se référant aux droits naturels (droits essentiels du peuple, droits et dignité du peuple, droits sacrés du peuple, droits éternels du peuple, liberté du peuple). *Nation* manifeste dans les énoncés un sens plus juridique, lié à l'exercice du pouvoir, aux actes de souveraineté

¹⁷ *Orateurs de la Révolution française*, I, Les Constituants, F. Furet et R. Halevi éd. (Paris, Gallimard, 1989), p. 648 (sur le renvoi des troupes, 8 juillet 1789). Par la suite, les références des discours de Mirabeau sont celles de cette édition.

¹⁸ *Œuvres*, t. 2, 9 (1789, Préliminaire de la Constitution, p. 39) ; t. 2, 12 (7 septembre 1789, sur la question du veto royal, p. 18).

¹⁹ On relève les mêmes nuances chez Sieyès, où *nation*, montre plus d'aptitude à exprimer la totalité, le tout de la nation (nation complète, la nation entière, le corps de la nation, toute la nation, l'intérêt général, l'ensemble des associés, ramener la nation à l'unité sociale), emplois qui se distinguent de ceux de *peuple* : *un* peuple entier (indéfini), la liberté du peuple, les amis du peuple, les défenseurs du peuple.

et aux problèmes de droit constitutionnel. Ainsi dans le discours sur le droit de paix et de guerre : « je voudrais qu'il fût déclaré que la nation française renonce à toute espèce de conquête, et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. [...] la paix et la guerre sont des actes de souveraineté qui n'appartiennent qu'à la nation » (p. 741).

Peuple, dans son sens politique, se situe donc plutôt du côté de l'universel abstrait ; ce qui donne par contraste un tour déplacé à certains emplois traditionnels. Présentant le 17 août 1789, au nom du comité des 5, la synthèse des différents projets de Déclaration des droits, Mirabeau dit la difficulté qu'il y a eu à en extraire « un résultat utile à la masse générale d'un peuple préparé à la liberté par l'impression des faits, et non par les raisonnements [...] Nous avons cherché cette forme populaire qui rappelle au peuple, non ce qu'on a étudié dans les livres ou dans les méditations abstraites, mais ce qu'il a lui-même éprouvé ; en sorte que la Déclaration des droits [...] soit plutôt le langage qu'il tiendrait s'il avait l'habitude d'exprimer ses idées, qu'une science qu'on se propose de lui enseigner » (p. 662).

On voit comment, au-delà de la volonté exprimée d'une communication démocratique, par le biais d'une « langue commune » pour fonder l'identité nationale, les révolutionnaires ont du mal à échapper aux connotations dévalorisantes du 18^e siècle. Même dans une situation aussi solennelle, dans la présentation du rapport du comité sur le projet de Déclaration des droits, persiste la valeur dépréciative attachée au mot *peuple* avec l'idée de son indéniable retard intellectuel. L'argument de Mirabeau est construit sur le préjugé courant : « le peuple n'a pas besoin de raisonner, il lui suffit de sentir et d'éprouver »²⁰. Sans doute ces projections de l'inconscient social commun aux hommes éclairés du temps s'effaçaient-elles derrière la dimension symbolique de l'événement et l'effet prestigieux des grands mots de liberté et de peuple.

Deux mois plus tôt, dans le débat sur la dénomination de l'Assemblée, Mirabeau avait fait jouer tous les arguments de légitimation linguistique pour faire adopter l'expression de *représentants du peuple français*²¹. Il mêle habilement dans son premier discours le droit et l'histoire : prenant argument de la lettre du roi pour la convocation des *Etats Généraux*, il joue sur les mots *états* (mot qui implique des droits historiques du peuple français) et *ordres* – mot de « l'idiome moderne », « vide de sens à l'intérêt général », pour affirmer le droit de l'Assemblée (« des trois états que Sa Majesté a convoqués en une seule Assemblée ») à se constituer sous ce nom pour entrer en activité. Dans la résolution qu'il propose, il substitue délibérément à l'expression d'*Etats Généraux* celle d'*Assemblée nationale*, qu'il emploie d'ailleurs 8 fois, pour accorder le « principe de la représentation nationale, base de toute constitution », au « principe sacré de toute Constitution où le peuple est compté pour quelque chose », et à « une des bases essentielles de la monarchie », unanimement reconnu dans l'histoire, du consentement du peuple à l'impôt par ses représentants (p. 624-635). Mirabeau marque dans le débat comment l'indétermination même du sens de *peuple* – un mot qui se prête à tout – confère à la formule une valeur constituante, par cela qu'elle annonce ce qui doit être en s'opposant au « funeste esprit de séparation » : « cette dénomination simple, paisible, incontestable, deviendra tout avec le temps ; elle est propre à notre naissance, elle le sera encore à notre maturité, elle prendra les mêmes degrés de force que nous-mêmes ; et si elle est aujourd'hui peu fastueuse, parce que les classes privilégiées ont avili le corps de la nation, qu'elle sera grande, imposante, majestueuse ! Elle sera tout, lorsque le peuple relevé par nos efforts aura pris le rang que l'éternelle nature des choses lui destine » (p. 635).

²⁰ Galiani, *Dialogues sur le commerce des blés* (1770), p. 197.

²¹ *Archives Parlementaires*, t. VIII, p. 111 et sv. *Orateurs*, éd. cit., p. 624-643. Voir Ferdinand Brunot, ouvr. cité, p. 724-726.

La volonté de retournement de la valeur restrictive ou péjorative affectée au mot *peuple*, en une aptitude à figurer dans l'avenir la totalité et la majesté du souverain, rejoint celle de dépasser les contradictions et les clivages par l'emploi d'un terme qui évoque une unité organique et une réciprocité idéale : « le peuple ne verra plus que nous et nous ne verrons plus que le peuple ». Par sa proposition qu'il appuie tant sur le sens du latin *populus* (p. 641), que sur la valeur du mot dans la constitution du royaume (p. 633), et dans les déclarations anglaise et américaine (p. 636), Mirabeau donne au concept une dimension forte orientée vers le futur.

Finalement les députés adoptent l'expression d'*Assemblée nationale*, mais le syntagme est repris dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant... ». Véritable événement de langage, l'expression qui fait partie, avec celle d'Assemblée nationale, des éléments constitutifs du nouveau régime, donne la mesure des changements sémantiques introduits dans la langue²². En 1798, le *Dictionnaire de l'Académie* enregistre cette mutation, en opposant les principaux emplois du mot *peuple* : « Quand on parle du Peuple comme d'une multitude peu éclairée, et souvent passionnée, on lui attribue les défauts qui naissent de sa condition. *L'inconstance du peuple. L'impétuosité du peuple, etc.*

Quand on parle de ce même Peuple comme formant une nation, ayant des droits et une autorité collective, on exprime sa dignité par des termes magnifiques. *La grandeur, la majesté du Peuple Romain, du Peuple Anglois, du Peuple François* ».

L'expression *représentants du peuple* est introduite à l'Assemblée nationale par l'effet du colinguisme latino-anglo-français : par la « reprise à la Révolution du sens de *poblo*, forme initiale du français *peuple* dans les *Serments de Strasbourg* (842), sous l'influence de l'anglais *people* (13^e siècle) lui-même emprunté à l'ancien français *pople* (du latin *populus*) par l'intermédiaire de l'anglo-normand *poeppe, people* »²³. En même temps qu'elle accompagne la promotion du mot dans son sens politique, l'expression qui deviendra une des vedettes de la période révolutionnaire²⁴, marque une étape décisive dans l'évolution des institutions représentatives en France.

L'usage du mot *peuple*, notamment après la révolution du 10 août 1792, manifeste dans les emplois publics des variations de sens liées tant à l'ambiguïté fondamentale des acceptions sociales ou politiques du terme qu'aux tensions propres à la notion de souveraineté du peuple, souveraineté indivisible et inaliénable comme émanant du *peuple en corps* (unité organique au sens où l'entendait Montesquieu pour la République) ou inhérente au *corps du peuple* assemblé, à la matérialité des assemblées de citoyens dans un espace de communication démocratique. D'autant que le danger du dévoiement de la souveraineté par l'assemblée des représentants légitime aussi le recours à l'insurrection²⁵.

Un arrêté du conseil général de la Commune rend compte des jeux de sens délibérément ambigus ou confondus. C'est un exemple parmi d'autres, d'écart entretenu des mots et des choses dans une position d'énonciation de crise, où le mot envoie différents signes selon les

²² Sur l'introduction de l'expression *Assemblée nationale* par l'effet du colinguisme, voir Renée Balibar, *L'Institution du français. Essai sur le colinguisme des carolingiens à la République* (Paris, P.U.F., 1985), p. 112 et sv. Sur l'emploi du terme *nation*, notamment par Louis XVI, voir Pierre Lamarque, « La naissance de l' 'Assemblée nationale' », *Dix-Huitième Siècle* (1988), n° 20, p. 111-118.

²³ Josette Rey-Debove, Gilberte Gagnon, *Dictionnaire des anglicismes* (Paris, Le Robert, 1981).

²⁴ C'est toujours le syntagme le plus fréquent formé avec *peuple* dans les corpus de Saint-Cloud : 314 occurrences de la lexie dans le corpus *Archives Parlementaires* (t. 98, 3-17 vendémiaire an III) et 79 dans le corpus Robespierre, qui compte 22 discours importants de 1789 à 1794.

²⁵ Voir l'article « Souveraineté » de K.M. Baker, dans *Dictionnaire critique de la Révolution française*, dir. par F. Furet, M. Ozouf (Paris, 1988).

lieux d'énonciation, et selon qui parle et à qui. Il s'agit d'un des arrêtés pris dans la journée du 4 septembre 1793 dont le compte rendu est publié aux *Affiches de la Commune*. La foule, qui s'était massée sur la place de Grève pour protester contre la pénurie de subsistances, avait député des porte-parole au corps municipal avant d'envahir l'hôtel de ville. Le soir, après des heures de discussions dans la grande salle du Conseil, l'entente finit par se faire avec les manifestants sur le principe d'une pétition qui, présentée le lendemain à la Convention, entraîne la mise à l'ordre du jour de la terreur.

Voici comment il est rendu compte de cette séance tumultueuse : « Une nombreuse députation de citoyens de toutes les sections vient présenter des réclamations sur la disette du pain ». Et plus loin, entre autres arrêtés pris : « Le conseil, après une mûre délibération sur les subsistances, a arrêté, concurremment avec le peuple, réuni dans l'enceinte de ses séances, que l'ordre serait établi à la porte des boulangers, et que les malveillants qui agiteraient les citoyens seraient arrêtés : mande en conséquence au commandant-général, au nom du peuple, de tenir la main à l'exécution du présent arrêté... ». Les jeux de sens sur *peuple* et *citoyens* entraînent une double légitimation, celle du mouvement populaire et celle du maintien de l'ordre. La proposition initiale « le conseil [...] a arrêté, concurremment avec le peuple » se retourne ainsi dans un arrêté sectionnaire : « La section des Gravilliers déclare qu'elle adhère à toutes les mesures prises aujourd'hui par le peuple, de concert avec ses magistrats... »²⁶.

Il est bien d'autres médiations discursives qui jouent dans cet événement, des demandes populaires au trajet des énoncés à la Commune, aux Jacobins et à la Convention, pour accorder les discours et parvenir à une entente politique en canalisant l'énergie populaire. C'est un moment de la Révolution où le concept de *peuple* atteint une intensité maximale qui se réfracte pour émettre des signes de valeurs diverses. Qu'on pense à la manière dont le gouvernement insère le thème de l'insurrection « le peuple debout » dans le mot d'ordre patriotique de la levée en masse, votée le 23 août : « Le peuple français debout contre les tyrans ».

Chez Robespierre, la notion de *peuple* emprunte à Montesquieu et à Rousseau l'idée que la vertu est le principe de la république et de la démocratie, cet ordre de choses « où toutes les âmes s'agrandissent par la communication continuelle des sentiments républicains et par le besoin de mériter l'estime d'un grand peuple » ; d'inspiration philosophique, la notion est sublimée dans l'idée de patrie qui fait appel à l'enthousiasme. La morale civique guidée par « l'amour de la patrie et de ses lois » doit rallier l'énergie populaire, élever les âmes aux principes de l'intérêt général, pour parvenir à une unité organique idéale entre peuple et législateurs²⁷. Tout contre pouvoir, toute « faction », sont perçus comme faisant obstacle à la Révolution parce qu'ils forment écran entre le peuple et la Convention. D'où la tension entre les énoncés de type « contractuel », par exemple dans le discours sur la Constitution, et les énoncés des derniers discours contre les factions, où Robespierre en vient à distinguer deux peuples, « la masse des citoyens », le « peuple vertueux » et « ce peuple de fripons, d'étrangers, de contre-révolutionnaires hypocrites qui se place entre le peuple français et ses représentants » (*Œuvres*, X, p. 476-477).

L'époque de la Convention est aussi le moment où d'autres termes s'imposent concurremment à *peuple* : ceux de *sans-culottes* et *plébéiens* présentent l'intérêt d'introduire à

²⁶ *Affiches de la Commune de Paris 1793-1794*, reprint EDHIS, n° 78. Voir aussi *Moniteur*, XVII, p. 518. La pétition présentée au corps municipal par les porte-parole des manifestants adressait ses demandes « au nom des sans-culottes de la République ».

²⁷ *Œuvres de Maximilien Robespierre* (Paris, PUF, 1967), X, p. 352. Michèle Ansart-Dourlen, *L'action politique des personnalités et l'idéologie jacobine. Rationalisme et passions révolutionnaires* (Paris, L'Harmattan, 1998).

une autre position d'énonciation politique, celle du journaliste. « Tout titre de journal devrait présenter le nom sacré du *peuple*, parce que tout publiciste ne doit l'être que pour le peuple », écrit Babeuf au début de l'an III, en reprenant le titre de *Tribun du Peuple*²⁸. Celui-ci, auréolé du prestige de l'institution romaine et popularisé par Bonneville dès 1789, symbolisait la mission du journaliste révolutionnaire et la fonction démocratique assignée au relais puissant de l'opinion publique²⁹. *L'Ami du peuple*, *Le Tribun du Peuple*, *La Sentinelle du Peuple*, *La Voix du Peuple*, tous ces titres sont nés avec la Révolution, d'autres suivront, qui recouvrent une gamme de tons et d'inspirations divers³⁰. La relation imaginaire se nourrit de la représentation symbolique du peuple tout en jouant sur son évidence incertaine. Sans présumer de la sincérité des rédacteurs, l'idée exprimée dans toutes ces feuilles que le peuple manque toujours de perspicacité, reproduit sur ce nom « sacré » les projections du préjugé courant, tout en légitimant la fonction des publicistes, des *Père Duchesne* et autres *Argus* : Il faudrait, écrit Babeuf, s'opposant en *écrivain libre* aux *écrivains stipendiés*, aux « régulateurs de l'esprit public », « que le peuple eût constamment de sages argus, des observateurs aussi pleins de pénétration que de franchise, qui l'avertissent de ses dangers, qui lui fassent toujours voir au moment qui s'écoule ce qu'il voit six mois plus tard quand beaucoup de mal est fait »³¹.

L'étude des usages du terme *sans-culotte* sous la Convention reste à faire, puisque celle d'Annie Geffroy s'arrête au 10 août 1792, époque à laquelle il est revendiqué comme auto-désignant par les militants parisiens³². L'emploi du mot, on le sait, est éphémère ; il n'est adopté vraiment qu'après la victoire de la Montagne et se généralise au moment de la levée en masse, pour être abandonné sous la réaction thermidorienne, mais il acquiert, à la fin de l'été 1793, une forte valeur emblématique dont témoigne sa consécration dans le nouveau calendrier sous la forme du néologisme des *sansculottides* pour désigner les 5 jours complémentaires. Selon le rapport de Fabre d'Eglantine, cette dénomination, « illustrée par la liberté », devait être chère aux Français :

Nous avons pensé qu'il fallait pour ces cinq jours une dénomination collective qui portât un caractère national capable d'exprimer la joie et l'esprit du peuple français dans les cinq jours de fête qu'il célébrera au terme de chaque année. [...]

Tous les quatre ans, au terme de l'année bisextile, le *sextidi* ou sixième jour des *Sansculottides*, des jeux nationaux seront célébrés. Cette époque d'un jour sera par excellence nommée la SANS-CULOTTIDE, et c'est assurément le nom le plus analogue au rassemblement des diverses portions du peuple français, qui viendront de toutes les parties de la république célébrer à cette

²⁸ *Le Tribun du Peuple ou Le Défenseur des droits de l'homme, en continuation du Journal de la liberté de la presse*, n° 23, 14 vendémiaire an III (reprint EDHIS, 2 vol., Paris, 1966).

²⁹ Bonneville développait alors le principe d'un « tribunal national », d'un « pouvoir de surveillance et d'opinion » comme « liaison ou moyen terme » entre gouvernés et gouvernants, manière de donner corps à la souveraineté du peuple sur la base inévitable du système représentatif. Raymonde Monnier, *L'Espace public démocratique*, ouvr. cité, p. 69-82.

³⁰ *Le Défenseur du peuple, L'Orateur du Peuple, L'Ami des citoyens ou Journal pour chacune des classes du peuple* ; plusieurs *Ami du Peuple*, revendiquent l'héritage très convoité de Marat à l'été 1793 (dont ceux de Leclerc, Chales et Lebois) ; *L'Orateur plébéien* vient en l'an IV. Voir Pierre Rétat, *Les Journaux de 1789. Bibliographie critique* (Editions du CNRS, 1988). Les autres titres sont tirés de la *Bibliographie* de Maurice Tourneux (5 vol., 1890-1913).

³¹ *Journal de la liberté de la presse*, n° 7. Il reconnaît trois mois plus tard son propre aveuglement : « j'étais loin de prévoir que je concourais à fonder un édifice, qui, dans une construction toute opposée, ne serait pas moins funeste au Peuple » (n° 28).

³² « Sans-culotte(s) (novembre 1790-juin 1792) », *Dictionnaire des Usages Socio-politiques 1770-1815* (Paris, INALF, 1985), p. 159-186. Sur l'abandon du vocable voir R. Monnier, *L'Espace public démocratique*, ouvr. cité, p. 204-214.

époque la liberté, l'égalité, cimenter par leurs embrassements la fraternité française, et jurer au nom de tous, sur l'autel de la patrie, de vivre libres et en braves *sans-culottes* »³³.

L'adoption du néologisme, seule référence à la Révolution dans un calendrier consacré à la Nature est caractéristique du pouvoir symbolique et éphémère des mots. Cet hommage national à la vertu morale du sans-culotte est d'autant plus étonnant que le mot est très loin d'être adopté en l'an II par tous les orateurs révolutionnaires. Son emploi est même singulièrement déséquilibré selon les acteurs et les lieux d'énonciation. Rarissime dans les discours de Robespierre, le terme en revanche est spécifique du discours du *Père Duchesne* en 1793 : la feuille a sans aucun doute contribué à populariser le syntagme porteur de la nouvelle légitimité sur le mode métaphorique et réaliste. L'emploi de *sans-culottes* dépasse même en fréquence celui de *peuple* (614 occ. pour 453 de *peuple*), ce qui invite à s'interroger sur les usages et la fonction du néologisme dans la feuille d'Hébert.

La présence du corpus à Saint-Cloud et sa partition en trois grandes séquences de 40 à 50 numéros chacune permet de suivre l'évolution du discours sur un an, de mars 1793 à mars 1794 (ventôse an II)³⁴. Avec le *Père Duchesne*, on entre dans l'espace de la médiation politique. Hébert utilise divers procédés littéraires pour légitimer sa mission, de la parodie au dialogue rêvé avec les ombres. Il emploie, comme d'autres publicistes, les formes et les motifs traditionnels du registre culturel « populaire », stratégie de persuasion qui vise à produire un effet d'identification du peuple avec la représentation qu'on lui propose³⁵. Seuls les usages retiendront notre attention.

Dans *Le Père Duchesne*, les emplois du mot *peuple* avec un verbe d'action ou d'état renvoient à deux idées contradictoires du peuple, celles de sa force irrésistible et de sa faiblesse ; les énoncés opposent l'image héroïque du peuple révolutionnaire, celle du peuple debout, des « hommes du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 août », et celle traditionnelle d'un peuple immuable, badaud, inconstant et crédule. Le registre burlesque développe la même idée avec *sans-culottes* : « Les pauvres Sans-culottes n'y voient que du feu : ils regardent jouer les marionnettes, et ne connaissent pas les grands bateleurs qui sont derrière la toile. Polichinelle amuse les badauds avec ses quolibets, mais, foutre, le coupeur de bourse est là » (n° 326).

Sans-culottes est employé dans les mêmes relations d'opposition ou d'association que *peuple*. Hébert, qui mêle habilement thèmes politiques et socio-économiques, amalgame sous le vocable tous les *bons citoyens*, un syntagme figé à l'époque. *Sans-culotterie* est spécifique de la poussée radicale de l'été 1793, et a les mêmes emplois que *peuple* dans des formules comme sauver le peuple/ la sans-culotterie, le salut du peuple, la masse du peuple, le sang du peuple/ de la sans-culotterie. Les deux mots sont synonymes, mais l'alternance fait apparaître des valeurs ou des contextes concrets avec *sans-culotterie*, et plus abstraits avec *peuple* (droits du peuple, peuple libre).

Hébert use avec *Sans-culottes* de métaphores faisant référence au corps et aux gestes, un vocabulaire concret qui s'intègre au style burlesque : les sans-culottes ont de bons bras / ont le nez fin / souffrent et tirent la langue / se demandent à l'oreille / n'ont pas perdu le goût du

³³ *Moniteur*, XVIII, p. 686, rapport de Fabre d'Églantine (3 brumaire an II, 24 octobre 1793). La dénomination est abandonnée par la Convention le 7 fructidor an III (24 août 1795).

³⁴ Soit la partition suivante : n°s 220-259 (mars-juillet 1793) ; n°s 260-305 (17 juillet 1793-1^{er} novembre 1793) ; n°s 306-355 (15 brumaire- 21 ventôse an II, nov. 1793-mars 1794). J. Guilhaumou, « Dater *Le Père Duchesne* d'Hébert (juillet 1793-mars 1794) », *A.H.R.F.* (1996), n° 1, p. 67-75. Sur l'influence de la feuille, voir Albert Soboul, introduction à l'édition en 10 volumes du *Père Duchesne* (Paris, EDHIS, 1969).

³⁵ Jacques Guilhaumou, « Les mille langues du *Père Duchesne* : la parade de la culture populaire pendant la Révolution », *Dix-huitième siècle* (1986), p. 143-154.

pain / ont maintenant la bride sur le col / doivent s'endormir et rester les bras croisés... Les situations sont liées à l'action révolutionnaire – ils ont pris la Bastille / partent pour la Vendée / seront sur le qui vive. Les contextes renvoient aux mots d'ordre et au registre de l'émotion : les sans-culottes ont senti / ont juré / sont émus jusqu'aux larmes... La surenchère terroriste amalgame revendications sociales et buts politiques, contre les accapareurs, les nobles, les « talons rouges », les riches propriétaires et les gros fermiers, soutenant et freinant tour à tour le mouvement populaire, donnant même « ses bons avis à tous ceux qui ont quelque chose à risquer de mettre leur tête dans un bonnet avec les Sans-culottes qui protégeront leurs propriétés » (n° 253).

L'étude du vocabulaire avec le logiciel *Weblex* permet, entre autres, de calculer les rapports d'un mot avec son environnement lexical. La représentation graphique des relations de cooccurrences, montre que si *la grande colère* et *la grande joie* du *Père Duchesne* scandent le cours des événements en 1793, son discours aux sans-culottes est régi par la relation quasi exclusive de ses *bons avis* aux braves bougres, aux braves volontaires... La relation graphique de ces nœuds est stable sur les trois périodes. Même si la révolution l'a averti, le sans-culotte a toujours besoin de guides. Le graphe de la première période, de mars à juillet 1793, montre que le discours d'Hébert aux sans-culottes, se condense sur le thème de la guerre civile allumée dans les départements par des gens soudoyés par l'étranger contre Paris³⁶. *Sans-culottes*, qui est plus spécifique de cette période, est un terme de mobilisation et de combat politique dans la lutte des sections contre la Gironde, qui oppose Paris et les départements. Le mot renvoie aux sans-culottes militants : « Quand la patrie est en danger, foutre, tous les bons citoyens sont en l'air ; c'est alors que les Sans-culottes surveillent ; ils quittent leurs galetas, abandonnent leur ouvrage pour voler aux armes. Jamais, foutre, ceux de Paris ne se sont démentis, et toutes les fois que les ennemis de la république ont manigancé quelques coups de chien contre la liberté, nos braves lurons des faubourgs se sont levés et ont forcé les aristocrates de mettre les pouces » (n° 243).

La mobilisation des sans-culottes des départements, contre la propagande girondine, est régi par le couple *vous/nous* : « Sans-culottes des départements, voilà ce que nous voyons et ce que vous devez connaître [...] on nous calomniait auprès de vous ; on vous disait [...] que nous avilissions [...] joignez vous à nous pour achever l'ouvrage [...] braves bougres que l'on égare [...] réunissez vous à nous pour sauver la république » (n° 238).

Le nombre de couples co-occurents diminue au fil des périodes, s'agrégeant en arcs de moins en moins étendus. Dans la seconde séquence, de juillet à novembre 1793, le discours se partage entre la terreur économique en direction des gros fermiers et l'union dans la guerre, avant de se condenser dans la troisième période autour des bons avis du *Père Duchesne* aux Montagnards et de l'exaltation des généraux sans-culottes et des braves défenseurs de la patrie³⁷. Le discours mobilisateur d'Hébert à destination des sans-culottes et des Montagnards unit deux acteurs révolutionnaires, la voix (le cri) du peuple et la parole des Législateurs (la loi, le décret) : « Du pain, foutre ! voilà le cri du peuple. N'attendez pas que les contre-révolutionnaires aient fait passer nos grains à nos ennemis pour vous occuper de nos garde-manger. Décrétez foutre, que tout propriétaire qui n'aura pas fourni à la république une quantité de blés proportionnée au produit de ses terres, sera dépouillé de sa propriété et que ses champs seront partagés entre tous les sans-culottes qui ont de bons bras, et qui n'ont pas un sillon à labourer » (n° 289).

³⁶ Voir en annexe le graphe de la période mars-juillet 1793. Les termes spécifiques de la séquence sont Paris (17+), départements (16+), vous (10+) et nous (9+) et les noms propres des adversaires ou de leur parti : Brissotins (19+), Pétion (12+), Roland (9+) etc...

³⁷ Voir en annexe le graphe de la période novembre 1793-mars 1794. Les termes spécifiques de la séquence sont républicains (14+), patriotes (12+), Phélipptins, Vincent, républicain, etc...

Dans l'été, Hébert a adopté le vocabulaire de la levée en masse et use de l'effet mobilisateur du mot d'ordre et de l'expression *en masse* qui évoque la cohésion et la force. En l'an II, l'image du sans-culotte chez le *Père Duchesne* ne renvoie plus à celle du militant, mais à une représentation double, celle de l'ouvrier « du brave sans-culotte, qui vit au jour le jour du travail de ses mains » (n° 313), et à celle du défenseur de la patrie. Le sans-culotte s'est assagi, il se définit par le travail et la vertu morale, par le sentiment patriotique qui cristallise les énergies révolutionnaires.

La préférence donnée au terme *sans-culotte*, dont l'emploi et le sens chez Hébert sont comparables à celui de *peuple* dans le discours jacobin, met en évidence la fonction principale du discours d'Hébert, qui est d'identifier le mouvement populaire au mouvement révolutionnaire. Les circonstances de la généralisation de son usage l'ont chargé d'une valeur symbolique forte : les sans-culottes ont intégré la rhétorique jacobine du sang *versé* pour le salut de tous. La définition assez connue du sans-culotte par Vingternier, arrêté en l'an III, joue sur plusieurs registres : c'est un *être* défini par ce qu'il n'a point et ce qu'il sait faire, y compris « verser jusqu'à la dernière goutte de son Sang pour le Salut de la république »³⁸.

Les adversaires d'Hébert n'oublient pas non plus l'effet mobilisateur de sa rhétorique contre la Gironde. Dans la lutte des factions, la dénonciation du *Père Duchesne* par *Le Vieux Cordelier* préfigure déjà le thème du *peuple vandale* et les représentations de la période thermidorienne, celle de la tyrannie de l'*ignorance barbare* des origines dont Hébert deviendra une des figures emblématiques, pour avoir insulté à la majorité nationale « en avilissant la langue de la liberté »³⁹. « Y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles ? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République ; quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée par son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales ; ne sais-tu pas malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes... »⁴⁰

Hébert est l'accusé principal du procès de germinal aux côtés de ses amis cordeliers, une distinction politique qui n'est pas sans signification, au moment où le gouvernement entend résister à toute velléité d'opposition populaire ou sectionnaire. Si le *Père Duchesne* a contribué à la diffusion du terme *sans-culotte* dans le discours révolutionnaire, sa chute contribue à l'effacement du sans-culotte militant, avant que celle de Robespierre ne précipite la déconstruction symbolique de l'hébertisme. Le terme mobilisateur de 1793 disparaît progressivement du discours politique pour mettre l'accent sur la vertu morale du peuple, sans que fléchisse l'emploi de ce dernier référent. Mais dans la langue de Thermidor, l'usage du mot a tendance à se figer dans des énoncés où le peuple n'a plus pour fonction que de légitimer le pouvoir avec lequel il se confond.

Avec le terme de *plébéiens*, réintroduit avec force dans le vocabulaire politique par Babeuf en l'an III, le *Tribun* use d'une autre stratégie discursive pour « faire entendre la vérité ». L'invention néologique est un trait distinctif des publicistes du *moment* thermidorien, et notamment de Babeuf qui veut régénérer la langue en agissant sur l'empire usurpé des mots. Très en verve dans le registre anti-terroriste du discours dominant, il s'en éloigne à mesure qu'il développe ses stratégies discursives contre l'opacité du langage du pouvoir : il s'en

³⁸ A. Soboul, R. Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien en l'an II* (Paris, Publications de la Sorbonne, 1985).

³⁹ B. Baczkó, *Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la révolution* (Paris, Gallimard, 1989), chap. IV.

⁴⁰ *Le Vieux Cordelier*, n° 5, éd. Henri Calvet (Paris, Armand Colin, 1936), p. 159).

prend en particulier à l'expression *gouvernement révolutionnaire*, formule talisman qui selon lui couvre toutes les usurpations.

Sa critique de la langue s'appuie sur les idées qu'il avait développées en 1790-1791, à la lecture des ouvrages d'Urbain Domergue, dans un manuscrit où il faisait le procès de l'abstraction métaphysique et des effets pervers en politique de l'abus des mots⁴¹. Dès le n° 2 de son *Journal*, il s'en prend à la perversion des idées démocratiques par le langage : « Aux notions si simples de la raison et de la justice éternelle, qui s'exprimaient dans un langage également simple [...] on substitua de prétendus principes, inconnus jusqu'alors, dont on persuada la nécessité sous le prétexte des circonstances difficiles et extraordinaires qui mettaient de tous côtés la patrie en péril. On exprima, dans un jargon obscur, dans un néologisme inintelligible, des vues tout-à-fait éversives de la liberté publique ; on perfectionna l'art de Machiavel pour amener le peuple à ne plus tenir compte de ses droits de souveraineté, à croire qu'il était nécessaire au salut de la patrie qu'il s'en dépouillât pour un temps, afin d'en jouir plus sûrement dans un autre, et que pour être sûr de sa liberté alors, il fallait commencer par y renoncer ».

Pour Babeuf, abus de langage et abus de pouvoir vont de pair. Sortir de la terreur, suppose qu'on recoure à un langage simple, qu'on substitue aux « mots sacramentaux », « au langage de la flagornerie rampante », « l'idiôme libre du démocratism [...] n'est-il pas temps bientôt que les mots n'en imposent plus ? » C'est par son *plébéianisme* qu'il affirme son identité dans la presse de Thermidor, et le sens de son combat politique, pour marquer sa différence avec les autres journalistes, notamment l'*Orateur Plébéien* : « Ma plume n'a jamais été seulement *républicaine*, elle fut et elle ne cessera d'être *démocratique, plébéienne* ; et c'est bien différent, entendez-vous ? »⁴²

Renée Balibar a fait remarquer que les néologismes de Babeuf n'ont rien de révolutionnaire : il invente des mots nouveaux en combinant des préfixes ou des suffixes sur les racines latines – *dépopulé, populicide, démocratism, plébéianisme*... (voir R. Balibar, ouvr. cité, p. 117, 141). Mais qu'ils soient empruntés au vocabulaire de l'antiquité, à la religion ou au théâtre, les mots de Babeuf sont toujours provocants : contre la misère qui monte « au milieu du peuple d'Arabes, boutiquiers et vendeurs de toute espèce », contre la licence des nouvelles reines de Thermidor, contre Fréron et « son peuple du Palais-Royal » – déjà synonyme de corruption. Contre les *coryphées-sénateurs*, qualifiés plus loin de *lâches plébéiens*, le *Tribun* multiplie les allusions aux personnages légendaires du répertoire, Sémiramis, Samson, Dalila, Sardanapale..., des emprunts délibérément déplacés dont l'accumulation produit un effet d'ironie dans un discours politique où l'adversaire fait figure d'histrion. Le numéro 29, écrit dans la clandestinité, est un modèle de provocation stylistique et linguistique pour agir contre les fictions du discours d'Assemblée.

C'est Montesquieu qui a réintroduit le mot *plébéiens* dans le vocabulaire républicain, mais il n'est pas d'un usage courant sous la Révolution⁴³. Dans l'*Esprit des Lois*, l'emploi du substantif est politique et soutient la démonstration de la distribution des trois pouvoirs dans la Rome antique, notamment dans les chapitres historiques du livre XI où on relève 19 emplois (livres 13 à 18), et où le mot est employé principalement avec des verbes d'action⁴⁴.

⁴¹ Eric Walter, « Babeuf écrivain : l'invention rhétorique d'un prophète », *Présence de Babeuf, Lumières, Révolution, Communisme* (Paris, Publications de la Sorbonne, 1994), p. 183-231 (p. 205).

⁴² *Le Tribun du Peuple*, n° 25, p. 3 ; n° 35, p. 75, 77.

⁴³ Sur 29 emplois de plébéien(s) chez Montesquieu (dont 24 dans l'*Esprit des Lois*), il s'agit toujours du substantif (le plus souvent au pluriel), mis à part deux emplois de l'adjectif dans les *Considérations sur la grandeur des Romains* : « des magistrats plébéiens », et « les principales familles patriciennes et plébéiennes ».

⁴⁴ « Les plébéiens voulurent [3 occ.]/ pourraient/ augmentèrent/ demandèrent/ ôtèrent/ gagnèrent/ établirent/ prétendirent ».

Le terme est employé pour désigner une des différentes parties de la cité, et distinguer ses compétences et son pouvoir, notamment dans la « puissance de juger » : « Les lois qu'on appela *sacrées*, donnèrent aux plébéiens des tribuns, qui formèrent un corps qui eut d'abord des prétentions immenses [...] La loi des Douze Tables modifia ceci [...] le corps des plébéiens, ou, ce qui est la même chose, les comices par tribus, ne jugèrent plus que les crimes dont la peine n'était qu'une amende pécuniaire. Il fallait une loi pour infliger une peine capitale [...] Cette disposition de la loi [...] forma une conciliation admirable entre le corps des plébéiens et le sénat » (XI, 18).

Plébéiens est un vocable à mi chemin entre le registre technique et le registre affectif. Le mot désigne des individus et non une masse indifférenciée ; il dit l'appartenance sociale et la capacité politique au même titre que citoyen, plus neutre socialement. C'est aussi le sens où l'entendait Mercier qui écrivait dans le *Tableau de Paris* qu'il n'y avait en France « aucun sens attaché à ce mot ». Le parallèle sémantiquement inégal entre les habitants de Londres et de Paris, opposait le *plébéien anglais*, un individu éclairé et actif, au *peuple* de Paris, « pris en masse » et spectateur passif, qui était ainsi dévalué en bloc : « la stupidité et l'ignorance politique sont le caractère de la multitude à Paris »⁴⁵. Peu employé dans le discours révolutionnaire, le terme est généralement synonyme de roturiers, par opposition à nobles ou gentilhommes, ou désigne les membres du Tiers. Il est plus précis que *peuple* et s'ajuste au lexique socio-politique du moment.

Babeuf adapte ses emprunts à l'antiquité à la situation politique de l'an III, pour s'opposer au processus de *de-révolution*. Le discours du pouvoir reprenait, contre les Jacobins et la Montagne, le thème du peuple trompé, pour sortir de la terreur sans rompre l'unité organique du peuple, tant il importait de maintenir à la Convention l'évocation de cette figure centrale de la République : « Le peuple, je vous l'ai déjà dit, n'a jamais été égaré, mais on l'a souvent trompé [...] le gouvernement n'a pas cessé d'être dans l'anarchie ; le peuple seul est resté fixe dans sa conduite comme dans ses principes [...] commençons par donner un grand exemple au peuple français ; soyons unis [...] je pense que le temps des combats violents est passé, et que c'est à la sagesse à finir la révolution »⁴⁶.

Contre le principe défendu à la Convention, Babeuf remarque que « l'existence de deux partis dans une assemblée représentative, est un bien pour la nation représentée [...] Quand ils sont l'un et l'autre bien distinctement prononcés, on peut s'attendre d'abord, que les questions seront parfaitement débattues ; ensuite, que le bon parti l'emportera, parce qu'il aura pour lui le grand appui de l'opinion du peuple ». Il distingue deux partis dans la Convention, composée « d'un parti Plébéien et d'un parti Patricien ; d'un parti qui veut la République populaire et démocratique, d'un autre qui la veut bourgeoise et aristocratique »⁴⁷.

Dans cette analyse, Babeuf use des deux langues, latine et révolutionnaire, pour opposer à la *faction patricienne*, les *députés*, les *mandataires plébéiens*. Ces expressions sont des néologismes de combat, les Conventionnels n'ayant reçu aucun mandat particulier d'un *parti* ou d'une *classe de citoyens*. *Plébéien* n'est pas chez Babeuf un emprunt isolé au vocabulaire de la République romaine, mais associé au vocabulaire de la représentation, qui lui donne une connotation moderne et concrète, il sert à interpeller les *mandataires plébéiens* devant l'opinion. En jouant sur les alliances de mots, les synonymes, les disparités de vocabulaire, il crée un effet de surprise pour déstabiliser le discours unitaire du pouvoir.

⁴⁵ L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, éd. J.-C. Bonnet (Paris, Mercure de France, 1994), t. I, p. 582, *Plébéiens*. La base Frantext recense 8 occurrences dans les textes de Bernardin de Saint-Pierre et 7 dans le *Tableau de Paris* de Mercier qui fait par ailleurs un large emploi de *populace*.

⁴⁶ Dubois-Crancé, *Archives Parlementaires*, t. 97, p. 289.

⁴⁷ *Le Tribun du Peuple*, n° 29, 1^{er}-19 nivôse an III (21 décembre 1794-8 janvier 1795).

Les stratégies discursives de Babeuf pour créer une rupture avec le discours thermidorien soutiennent une action militante à contre courant de l'évolution politique. Il a repris avec son titre de *Tribun du Peuple* la position d'énonciation prophétique qu'occupait un journaliste comme Bonneville au Cercle social. Le *plébéianisme*, la défense des « droits du peuple » au nom des principes de la Révolution, mobilise sous la réaction thermidorienne toutes les ressources de la rhétorique et du discours inspiré pour projeter sur le malheur du peuple réel les promesses de bonheur de la communauté idéale du peuple à venir, celui des *Egaux*. Le nouveau lexique républicain de Babeuf rend compte de la dimension symbolique prise par le concept de *peuple* sous la Révolution, au-delà d'une unité et d'une identité indistinctes, celle d'une destination.

L'expression *représentants du peuple*, introduite sur la scène de l'Assemblée nationale par Mirabeau, marque une étape décisive dans l'évolution des institutions politiques en France, en même temps qu'elle résume le problème de la représentation, de celui qui parle et agit « au nom de », que ce soit dans la position du représentant, du porte-parole ou du locuteur collectif. Du côté de l'espace public démocratique, les néologismes qui s'imposent dans l'événement pour figurer la nouvelle souveraineté sur le mode métaphorique et réaliste (*sans-culottes/ sans-culotterie*) ou sur le mode républicain et prophétique (*plébéiens/ plébéianisme*) rendent compte aussi de l'évolution sémantique du concept. Sous le double rapport à l'agir et au devenir du peuple, ils éclairent la double dimension temporelle prise par le concept dans son rapport à l'action révolutionnaire et à l'idée de liberté.

Raymonde MONNIER
UMR Analyse de Corpus CNRS
ENS Lettres et Sciences Humaines Lyon

Communication publiée en 2002 dans la revue *Dix-Huitième Siècle*, présentée en octobre 1999 lors de la réunion annuelle du réseau *History of Political and Social Concepts*, sur le thème *Use and abuse of words*. Conférence organisée par l'équipe « Pratiques du langage au 18^e siècle » de l'UMR « Analyse de corpus linguistiques » de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud et le Laboratoire de Sciences sociales de l'ENS de la rue d'Ulm.

DIX-HUITIEME SIECLE, n° 34, 2002, p. 389-418.